



AMÉLIORATIONS CONDITIONS DE TRAVAIL ce que demande l'UNAC :

Après 3 réunions, un Accord « conditions de travail PNC » nous été soumis à signature par la Direction.

Nous vous avons interrogés pour savoir si **OUI** ou **NON** cet Accord vous satisfaisait ?

Les deux sondages UNAC sont sans appel !

→ **sondage adhérents NON à 83%**

→ **sondage ouvert à tous NON à 71%**

Pourquoi l'UNAC ne signe pas l'Accord "conditions de travail PNC"?

▲ l'Accord passe à côté de son titre « conditions de travail PNC » en étant plutôt un Accord Planning (ce n'est pas suffisant pour l'UNAC)

▲ l'enveloppe de 35 millions allouée n'est pas assez conséquente au regard du mécontentement PNC et des 120 millions de perte en cas de grève JO.

▲ rien dans cet Accord n'améliore les conditions de travail des PNC à bord. (c'est une des deux revendications du préavis de grève UNAC du 23 au 29 juillet 2024)

Dans cet Accord « conditions de travail PNC », des avancées ont été actées concernant le planning ou les MEP par exemple, des sujets portés et défendus par l'UNAC depuis des mois.

Pour autant le compte n'y est pas pour l'UNAC :

→ **La charge de travail à bord** n'est pas du tout abordée et nous ne voyons que des mesures périphériques dans cet Accord.

→ **La pénibilité sur un poste de travail pendant 30 ans** de carrière est totalement éludée.

→ **La conception du poste de travail PNC** est à la seule main de la Direction.

▶ **Les conditions de travail à bord, le poste de travail des PNC ainsi que les gestes qu'ils doivent produire ne sont encadrés dans AUCUN ACCORD d'Entreprise.**

Un comble lorsque nous voyons le nombre de textes signés chez Air France !

C'est bien là une volonté de la Direction que de ne rien encadrer pour avoir les mains totalement libres... Ainsi Direction Générale et Expérience Clients sont les seuls maîtres à bord.

Ce sont uniquement les COMPO PEQ, le ratio PNC/PAX qui figurent dans l'Accord collectif 2023/2028. Pire encore, les signataires ont inscrit **offres à bord** sans en préciser le nombre !

Le constat est sévère : les aménagements de nos postes de travail sont imposés par la Direction, et ces aménagements ne sont pas compatibles avec les services voulus par cette même Direction.

☞ **Cette absence TOTALE de cadrage conduit à des aménagements avion non adaptés** au regard du travail PNC à bord

☞ **Cette absence TOTALE de cadrage permet à la Direction d'améliorer davantage le service à bord**, sans que l'UNAC ne puisse intervenir pour vous. (puisque rien n'est négocié)

☞ **Cette absence TOTALE de cadrage rend les conditions de travail à bord INSUPPORTABLES** particulièrement en Business LC avec un ratio PNC/PAX au maximum du rendement.

Les PNC sont bord de l'explosion !
La colère n'a jamais été aussi grande.

- **L'UNAC demande une ré-ouverture des débats** avec une nouvelle enveloppe conséquente concernant **la rémunération pérenne**.
- **L'UNAC demande une définition des LOPA** (aménagement des avions LC/MC) conjointe avec les syndicats et qu'un droit de veto soit inscrit comme c'est actuellement le cas pour les syndicats KLM.
- **L'UNAC demande la création d'un Protocole de service PNC LC/MC** où gestes et détails des prestations à offrir seront inscrits et encadrés. (protocole négocié et signé)

AGIR sur le poste de travail, ainsi qu' AGIR sur la charge de travail, **sont les responsabilités premières d'un syndicat.**

L'UNAC protège et défend les 13300 PNC aujourd'hui et pour demain.

UNAC plus forts, ENSEMBLE